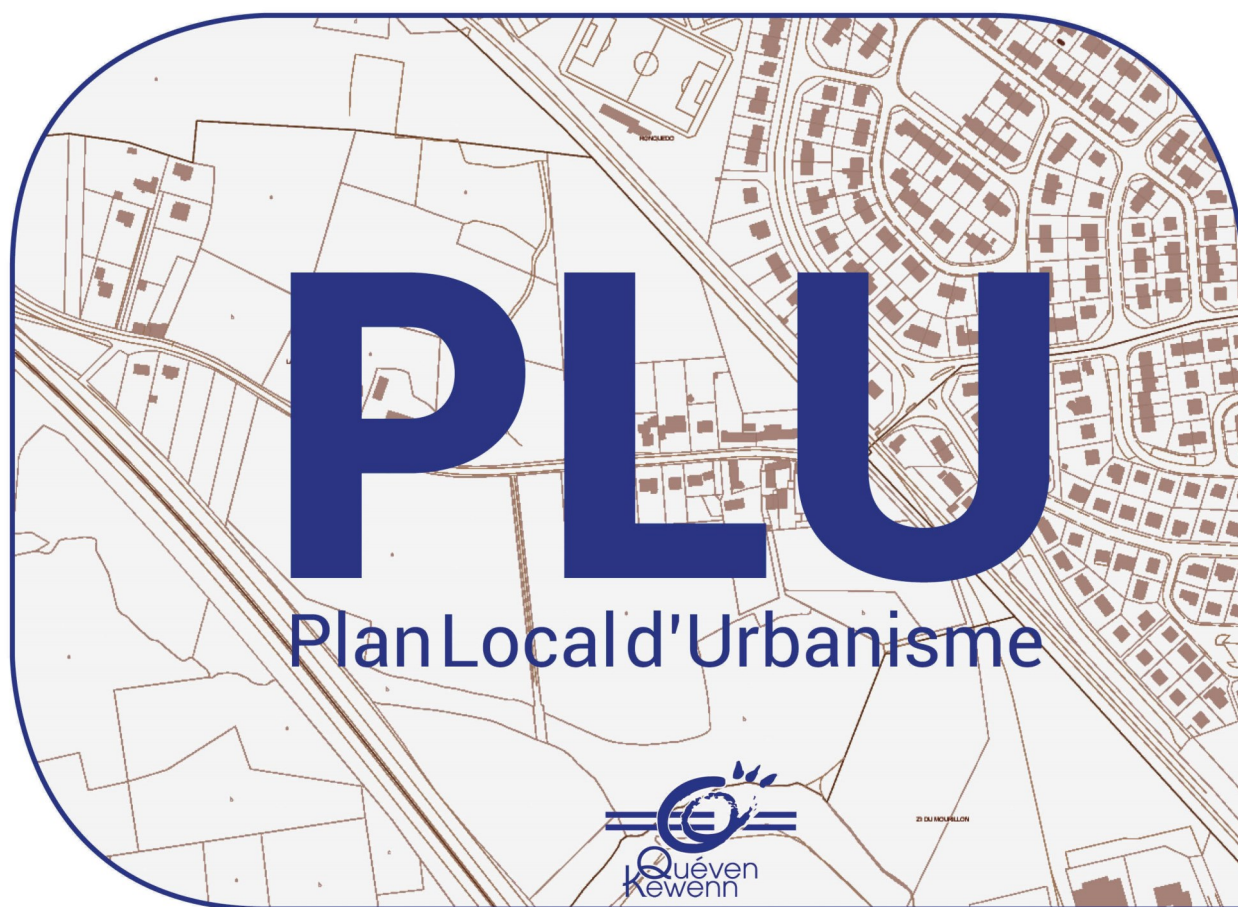


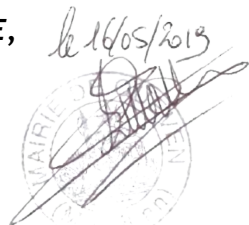

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE QUÉVEN

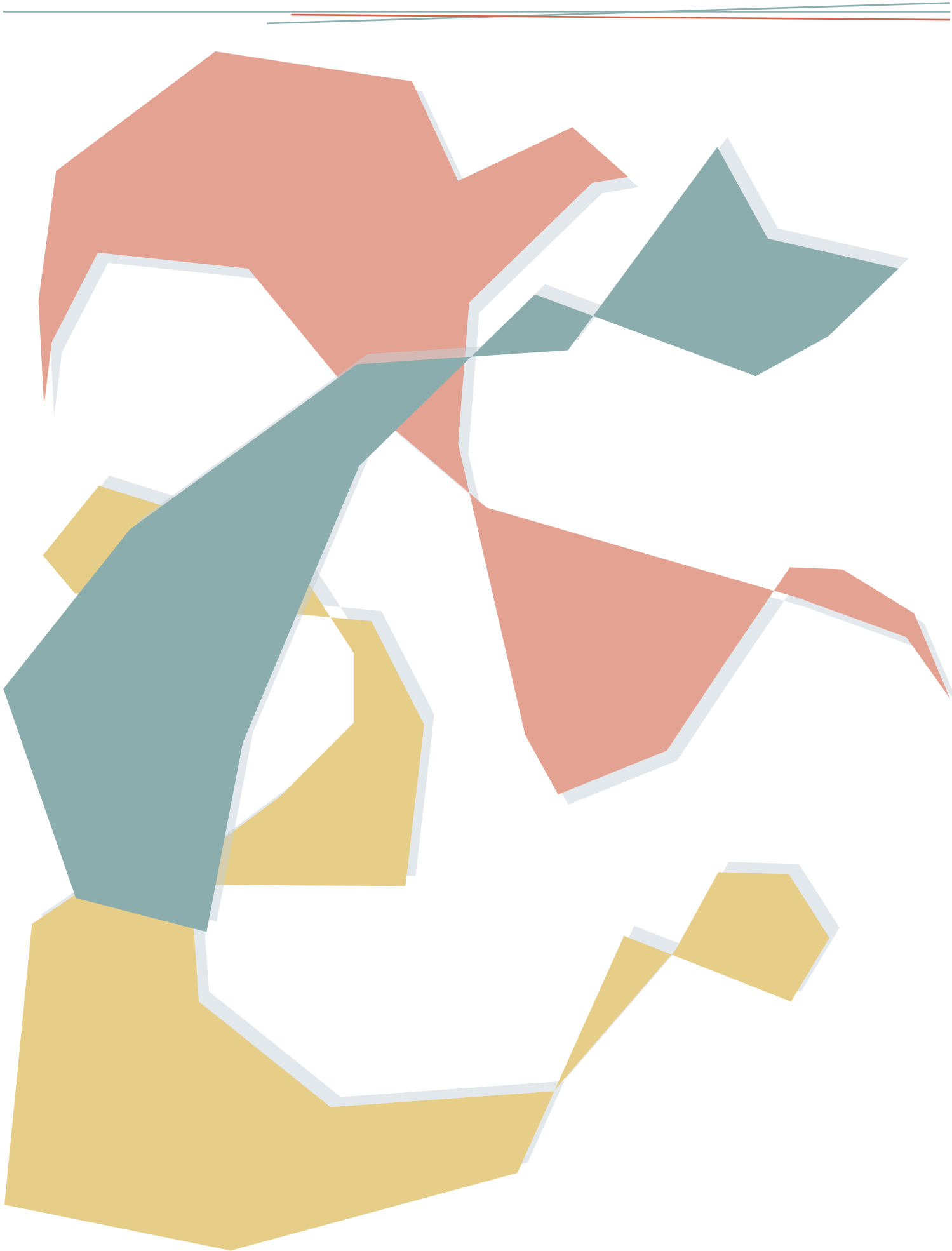


LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Vu pour être annexe a la délibération du conseil municipal du 16 mai 2019

Le maire, Marc BOUTRUCHE,

le 16/05/2019





Objet	Désignation	Références législatives et réglementaires	Service concerné	Référence
Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Conduites publiques d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal (pas de trame spécifique)	Articles L. 152-1, L. 152-2 et R. 152-1 à R. 152-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime	Lorient Agglomération CS 20001 56314 LORIENT Cedex	A5
Servitudes relatives à la protection des monuments historiques classés ou inscrits	Calvaire de l'ancien cimetière au sud de l'église (inscrite le 19 juillet 1937) Cairn mégalithique autour de Kerroc'h dit « Trou des Chouans » (classé le 17 juin 1977)	Loi du 31 décembre 1913 Circulaire du 02 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC1
Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	RN 165	Articles L. 122-2, L. 151-3, L. 152-1 et L. 152-2 du Code de la Voirie Routière Articles L. 111-6 à L. 111-10 du Code de l'Urbanisme	DIRO 18, rue Stanislas Dupuy de Lôme ZI de Prat 56000 VANNES	EL11
Servitudes relatives au transport de gaz naturel	Canalisation Arzano-Quéven Ø150 mm	Loi du 15 juin 1906 modifiée (article 12) Loi n° 46-628 du 08 avril 1946 modifiée (article 35) Décret n° 67-886 du 06 octobre 1967 (articles 1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 ^{er} juin 1970 modifié (Titre I, chapitre III et Titre II) Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (articles 5 et 29) Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (article 24)	Service Travaux Tiers et Urbanisme 10, Quai Emile Cormerais CS 10002 44801 SAINT-HERBLAIN Cedex	I3
Servitudes relatives au transport d'énergie électrique	Réseau de distribution moyenne tension Ligne de transport 63 kV n° 1 Kérolay-Poteau Rouge	Loi du 15 juin 1906 modifiée (articles 12 et 12 bis) Loi de Finances du 13 juillet 1925 (article 298) Loi n° 46-628 du 08 avril 1946 modifiée (article 35) Décret n° 67-886 du 06 octobre 1967 (articles 1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 ^{er} juin 1970 modifié	ENEDIS Service DT - DICT 64, Boulevard Voltaire BP 90937 35009 RENNES Cedex RTE - GMR Bretagne 1, rue Ampère Zone de Kérouvois sud 29500 ERGUE-GABERIC	I4

Objet	Désignation	Références législatives et réglementaires	Service concerné	Référence
<p>Servitudes relatives aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP)</p>	<p>Zonage réglementaire du Scorff</p>	<p>Articles L. 562-1 à L. 562-9 du Code l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Articles R. 562-1 à R. 562-10 du Code l'Environnement Cependant le décret n° 2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier prévoit quelques adaptations pour les PPRM</p>	<p>DDTM56 SPACES/PRN/SRC 1, Allée du Général Troadec BP 520 56019 VANNES Cedex</p>	<p>PM1</p>
<p>Servitudes relatives aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)</p>	<p>PPRT autour de l'établissement SICOGAZ</p>	<p>Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (article 5) Articles L. 515-15 à L. 515-26 du Code de l'Environnement dans leur version en vigueur jusqu'au 13 juillet 2010 avant modifications par la loi ENE n° 2010-788 du 12 juillet 2010 Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux Plans de Prévention des Risques Technologiques Articles R.515-39 à R. 515-50 du Code de l'Environnement</p>	<p>DDTM56 SPACES/PRN/SRC 1, Allée du Général Troadec BP 520 56019 VANNES Cedex</p>	<p>PM3</p>
<p>Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques</p>	<p>Station de Lorient-Lann Bihoué (décret du 11 octobre 1983) Station Lorient-Lanveur (décret du 24 novembre 1992) Station de Lanester (décret du 16 juillet 1993)</p>	<p>Articles L. 52 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du Code des Postes et Télécommunications Électroniques Articles L. 5113-1 du Code de la Défense Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique</p>	<p>ORANGE UPR OUEST-ETU-EFTH 11, Avenue Miossec 29334 QUIMPER Cedex BCRM de Brest ESID BREST CC 16 26240 BREST Cedex 9</p>	<p>PT1</p>

Objet	Désignation	Références législatives et réglementaires	Service concerné	Référence
Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	<p>Tronçon Le Faouët-Lorient Lanveur (décret du 05 mai 1998)</p> <p>Tronçon Le Faouët-Ploemeur (décret du 08 décembre 1975)</p> <p>Station de Lann Bihoué (décret 03 octobre 1983)</p> <p>Radar Centaure Base aéronavale de Lann Bihoué (décret du 07 décembre 1990)</p> <p>Faisceau hertzien Base aéronavale de Lann Bihoué - Quimper Pluguffan (décret 27 février 1990)</p> <p>Faisceau hertzien Base aéronavale de Lann Bihoué - Corcoué-sur-Logne (décret 27 février 1990)</p> <p>Faisceau hertzien Base aéronavale de Lann Bihoué - Lanvéoc école navale Poulmic (décret du 27 janvier 2012)</p> <p>Faisceau hertzien Base aéronavale de Lann Bihoué Chatland - Quiberon (décret du 13 septembre 2012)</p> <p>Faisceau hertzien de la base Fusco Ber Ar Men - Quimper Pluguffan (décret du 24 avril 1981)</p> <p>Faisceau hertzien de Scaër Kervelenec - Lann Bihoué (décret du 09 octobre 2000)</p>	<p>Articles L. 54 à L. 56-1, R. 21 à R. 26 et R. 39 du Code des Postes et Télécommunications Électroniques</p> <p>Articles L. 5113-1 du Code de la Défense</p>	<p>ORANGE</p> <p>UPR OUEST-ETU-EFTH 11, Avenue Miossec 29334 QUIMPER Cedex</p> <p>PT2</p> <p>BCRM de Brest ESID BREST CC 16</p> <p>26240 BREST Cedex 9</p>	
Servitude attachées aux réseaux de télécommunications	<p>Câble à fibre optique</p> <p>F 2023 du réseau national</p> <p>Tronçon Lorient-Quimperlé</p>	<p>Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du Code des Postes et Télécommunications Électroniques</p>	<p>ORANGE URR OUEST 50, rue de Redon CS 64445 35044 RENNES Cedex</p> <p>PT3</p>	
Servitudes relatives aux voies ferrées	<p>Ligne Savenay-Landerneau</p>	<p>Lois du 15 juillet 1845 Décret du 22 mars 1942 Décret-loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942</p>	<p>SNCF Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest Pôle valorisation et transactions immobilières 15, Boulevard de Stalingrad 44000 NANTES</p> <p>T1</p>	
Servitudes aéronautiques de dégagement	<p>Aéroport de Lann Bihoué</p>	<p>Articles L. 281-1 et R. 214-1 à R. 243-3 du Code de l'Aviation Civile Arrêté du 15 juillet 1998</p>	<p>M. le Délégué Régional de l'Aviation Civile SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex</p> <p>T5</p>	